

DELIBERATION N° D.2018-12-01 du Conseil communautaire du 4 décembre 2018



Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt au 1^{er} janvier 2019 et actualisations.

Date d'affichage: 5 décembre 2018
Date de la convocation : 27 novembre 2018
Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83
Secrétaire de séance : Mme Brau
Rapporteur : M. de Mazières

Président : M. François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY et M. Olivier LEBRUN,
M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Luc WATTELLE a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Stéphanie BANCAL a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à Mme Magali LAMIR,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Olivier DE LA FAIRE a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES, Président,
M. Philippe PAIN a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Corinne BEBIN et Mme Marie DENAISON.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2113-1 et suivants, L.5211-5-1, L.5211-6-1 et -2, L.5211-10, L.5211-20 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016235-0001 du 22 août 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts en cours de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, approuvés par délibération n° 2016-03-02 du Conseil communautaire du 8 mars 2016 ;

Vu les délibérations du 18 juin 2018 des communes du Chesnay et de Rocquencourt amorçant le principe d'une fusion entre elles ;

Vu la délibération du Chesnay du 8 octobre 2018 approuvant la fusion avec la commune de Rocquencourt ;

Vu la délibération de Rocquencourt du 8 octobre 2018 approuvant la fusion avec la commune du Chesnay ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2018-11-29-005 du 29 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle "Le Chesnay-Rocquencourt" par fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 21 novembre 2018 et du Bureau communautaire du 22 novembre 2018.

Depuis sa création, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n'a cessé d'évoluer, opérant, au fil des années, des changements significatifs dans sa construction. Ceux-ci doivent être retranscrits dans les statuts de l'Intercommunalité.

A présent, dans la perspective de la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt au 1^{er} janvier 2019, il convient de procéder à une actualisation de ses statuts, la composition de la Communauté d'agglomération passant ainsi de 19 à 18 communes.

A ce stade, l'effectif global du Conseil communautaire est maintenu à 83 et le nombre de vice-présidents à 15.

Par ailleurs, à l'occasion de cette modification statutaire substantielle, certains articles des statuts ont été réactualisés au vu des dernières évolutions législatives.

Enfin, à titre d'information, en parallèle de cette procédure, un tableau a été créé afin de compiler, en complément des statuts, les définitions d'intérêts communautaires et les autres périmètres significatifs adoptés précédemment par le Conseil communautaire et jusqu'à présent dispersés dans plusieurs délibérations.

Les conseils municipaux des communes membres seront amenés à se prononcer à leur tour sur ces nouveaux statuts communautaires. Une fois approuvés, un arrêté interpréfectoral viendra fixer ceux-ci pour leur donner force exécutoire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, décide :

- 1) d'approuver les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joints à la présente délibération, dont les modifications concernent la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'actualisation de certains articles au vu des dernières évolutions législatives,
- 2) d'approuver la création d'un tableau compilant les définitions d'intérêts communautaires et les autres périmètres significatifs adoptés précédemment par le Conseil communautaire ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à la notifier aux Maires de l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération, afin que chaque Conseil municipal puisse délibérer sur ces nouveaux statuts ;

- 4) de solliciter M. le préfet des Yvelines et M. le préfet de l'Essonne aux fins qu'ils fixent, après consultation des conseils municipaux des communes membres de l'Intercommunalité, conformément aux dispositions des articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
-

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 23

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Siméoni).*